

Les « Journées de la Baie »  
Samedi 29 octobre 2005 – Le Val-Saint-Père (50)

**Recueil des résumés des communications orales**

---

1. « Les paysages de la Baie : une occasion de saisir les limites d'un territoire partagé » – Mr Richard RAYMOND, Agro-géographe

L'état des milieux de la baie du Mont-Saint-Michel est influencé par de nombreuses pratiques individuelles ou collectives. Souvent, les acteurs sociaux qui les mettent en œuvre agissent indépendamment les uns des autres, chacun avec ses objectifs, chacun avec ses critères d'action. On peut alors parler d'une gestion distribuée de ces espaces. Or, pour tendre vers un développement durable, pour tenter de réduire les pressions sur les milieux naturels ou pour assurer un meilleur partage des richesses et des ressources naturelles, il est maintenant convenu d'en appeler à une coordination des acteurs. Ceci suppose que ces acteurs définissent ensemble les objectifs vers lesquels ils veulent tendre. De sectorielle, la gestion deviendrait intégrée ; de distribuée entre de très nombreux acteurs indépendants, elle deviendrait collective. Consultation, concertation, négociation... sont appelées de tous les vœux. Mais, pour se coordonner, pour définir ensemble l'horizon de leurs pratiques, les acteurs doivent veiller à bien parler de la même chose car, sinon, l'accord est impossible ou inopérant.

L'étude des paysages de la baie du Mont-Saint-Michel fut l'occasion d'aborder cet aspect de la gestion collective d'un milieu emblématique. Cette étude a été conduite par une équipe du laboratoire LADYSS associant géographes, agronomes et paysagistes. Elle part du principe qu'un paysage n'est pas l'organisation de l'espace. Un paysage est une étendue d'espace perçue par un observateur. En ce sens, qualifier un paysage, c'est qualifier une portion visible du territoire regardé. Notre propos visait donc à rechercher quels étaient les modèles de paysages qui étaient reconnus et identifiés par les personnes parcourant, habitant ou pratiquant les espaces de la baie du Mont-Saint-Michel et de ses bassins versants. Plus d'une centaine de personnes fut interrogée. Elles décrivaient, le plus précisément possible, les différents paysages qu'elles associaient à ce territoire. Ces descriptions étaient le fruit de leurs expériences, de leurs pratiques, de leurs points de vue. Ce faisant, ces acteurs donnèrent un sens à ce territoire en même temps qu'ils le localisèrent et l'inscrivirent dans l'espace observable et analysable.

Les résultats de cette étude montrent qu'il existe plusieurs entités paysagères dans la baie du Mont-Saint-Michel. Celles-ci dépendent de la morphologie de l'espace vu et des significations qui lui sont données. Une carte des unités paysagères a pu être établie (disponible sur <http://www.projetmontsaintmichel.fr>). Mais au-delà d'une diversité attendue d'unités paysagères, cette étude a également révélé la disparité des références spatiales associées au nom "Baie du Mont-Saint-Michel". Lorsque les acteurs impliqués dans la gestion distribuée de cet espace parlent du territoire qu'ils partagent avec d'autres, ils adoptent un point de vue particulier : le leur. Certes, mais ces acteurs ne désignent pas tous la même étendue d'espace. Ainsi, plusieurs espaces, plusieurs systèmes biophysiques, sont désignés sous le nom de "Baie du Mont-Saint-Michel". Pas moins de 6 unités spatiales répondent à ce nom de sorte que la construction d'une communauté d'intérêt œuvrant pour la mise en place d'un cadre commun de gestion est difficile.

2. « Une Baie ouverte vers le large, la Baie océanique » - Mr Patrick LE MAO, IFREMER Saint-Malo

Les objectifs du Programme National Environnement Côtier piloté par l'IFREMER sont d'évaluer la capacité de la baie du Mont-Saint-Michel à alimenter à la fois des coquillages cultivés et sauvages, et d'analyser l'impact des activités humaine sur le fonctionnement de l'écosystème pour répondre à des questions de deux ordres : quelles répercussions pourrait avoir une augmentation des stocks de bivalves élevés sur les populations sauvages de filtreurs, quelle perception en auraient les acteurs sociaux de la Baie (utilisateurs, gestionnaires...) ? Par quels mécanismes pourraient se reconstituer, voire être réhabilités, les habitats et les peuplements en cas d'altération par des perturbations anthropiques accidentelles ou programmées (conchyliculture) ?

Les résultats à mi-parcours ont été présentés au conseil scientifique du PNEC en novembre 2004. De nombreuses données restent à traiter et à valider mais, d'ores et déjà, il existe certains acquis. Le plus surprenant est la faible production végétale du site alors que les quantités de coquillages filtreurs sont très importantes. Il y a là un paradoxe apparent qui devrait pouvoir être résolu avec l'aide des modélisations en cours. Il est possible que les immenses volumes d'eau disponibles et leurs caractéristiques hydrodynamiques compensent la productivité phytoplanctonique médiocre.

Plus globalement, la Baie apparaît comme un système sous forte influence océanique dans le fonctionnement duquel les apports externes par les bassins versants ne joueraient qu'un rôle modeste. Si les évolutions à court et moyen terme de cet écosystème littoral sont liées à des événements météorologiques de type aléatoires, tels que des tempêtes entraînant des remises brutales en suspension de sédiments, les évolutions à long terme sont, par contre, plutôt dues à une forte pression humaine interne à la Baie (poldérisation, introduction de la crépidule, apparition et développement extrême de la conchyliculture).

3. « Les interactions entre le fonctionnement biologique de la Baie et les usages » - Mr Alain RADUREAU, Université de Rennes I

La baie du Mont Saint Michel est, en raison de l'ampleur de sa zone intertidale (environ 250 km<sup>2</sup>), un milieu extrêmement particulier. En effet sur cet espace où l'homme ne peut s'implanter de façon permanente, de nombreuses activités à caractère économique (ostréiculture, mytiliculture, élevage ovin et bovin) ou à caractère récréatif (pêche à pied, chasse, randonnée pédestre ou équestre, observation de la faune et de la flore, etc...) se sont, cependant, développées.

La baie du Mont Saint Michel est aussi l'estuaire d'un ensemble de fleuves côtiers dont les apports en eaux douces mais aussi en éléments issus des activités humaines, vont modifier le fonctionnement de la zone côtière.

Cette forte pression de l'homme n'empêche cependant pas la baie du Mont Saint Michel de rester un espace exceptionnel par sa richesse biologique, et les multiples protections qui se déploient sur cet espace attestent de cette richesse.

L'objectif de cet exposé est de montrer, au travers de quelques exemples, comment les activités humaines sur la zone intertidale de la Baie, mais aussi sur l'ensemble des bassins versants, apportent ou, au contraire, retranchent des ressources utiles aux différentes espèces qui exploitent à des moments différents et selon des modalités diverses, le potentiel offert par les rivages de la Baie.

Autrement dit l'objectif de cette communication est bien de nous rappeler que nous façonnons, par nos activités quotidiennes, la biodiversité de cet espace prestigieux.

4. « La Baie et ses bassins versants : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques » - Mr Franck BRUCHON, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Mr Patrick FRENEL, Agence de l'Eau Loire-Bretagne



5. « Les jeux d'acteurs et leurs perceptions de la Baie » - Mlle Fanny TARTARIN, Mr Guy FONTENELLE et Mr Stéphane PENNANGUER, Agrocampus Rennes, département halieutique

Le projet GECOBAIE : vers une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel.

La baie du Mont Saint-Michel est un vaste territoire soumis à l'influence de la mer mais aussi des cinq bassins versants qui s'y déversent. Elle constitue de ce fait un ensemble intéressant du point de vue de la gestion.

Pourtant, la Baie est un territoire très morcelé. Tout d'abord, elle est le support d'un grand nombre d'acteurs et d'activités. Chacune des personnes qui habite la Baie la perçoit de façon spécifique, et il y a autant de baies que de personnes qui la regardent. Les sociogrammes que nous avons recueillis lors des entretiens illustrent bien qu'il n'y a pas une façon de voir la Baie, mais de multiples façons.

Ensuite, le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel est divisé en deux départements et deux régions.

Enfin, il existe en baie du Mont-Saint-Michel un très grand nombre de mesures de protection et de gestion. Nous avons identifié 42 démarches dans lesquelles des acteurs s'étaient associés, autour de 4 grands enjeux : la gestion de la production agricole et halieutique, la mise en valeur site et le développement du territoire, la gestion de l'eau et la protection de l'environnement. Ces démarches ont été mises en place pour répondre à des problèmes ou des enjeux qui sont apparus les uns après les autres, ce qui se traduit aujourd'hui par un enchevêtrement de mesures de gestion. C'est ce que les acteurs appellent souvent un « millefeuille ». Cette situation ne permet pas d'assurer une cohérence territoriale, rend difficile la gestion globale d'un territoire et entraîne une incompréhension de ceux qui vivent au quotidien en baie du Mont-Saint-Michel.

Pourtant, toutes ces initiatives menées par les acteurs constituent une expérience forte en matière de gestion d'un territoire. Il faut maintenant s'appuyer sur cette expérience pour initier une réflexion plus globale, à l'échelle de la Baie toute entière. Le succès de la mise en œuvre d'une gestion durable de la baie du Mont Saint-Michel dépendra de sa capacité à prendre en compte les préoccupations des acteurs locaux et à s'appuyer sur ce qui existe déjà.

6. « La gestion de l'eau : l'expérience de C.A.P. 2000 dans le Golfe du Morbihan » - Mr Pierre-Yves ROUSSEL, Association CAP 2000 et Mr Pierre MOLLO, Formateur au Cempama

Sur le littoral Morbihannais et plus largement le secteur Bretagne Sud, des conchyliculteurs, agriculteurs et marins pêcheurs, ont vu l'intérêt de se regrouper pour travailler ensemble à la préservation de la qualité de l'eau et à la pérennité des activités primaires sur le littoral. L'association C.A.P. 2000 est ainsi née en s'appuyant sur des initiatives locales débutées en 1995 et la volonté des structures professionnelles départementales d'améliorer les relations entre les professions primaires.

D'une situation de conflits portant sur la qualité de l'eau et les pratiques, les professionnels, par la création de groupes locaux agriculteurs/conchyliculteurs, répartis sur 8 zones de production conchylicole (de l'estuaire de la Vilaine à la Laïta), parviennent aujourd'hui à s'entendre. La première étape a été de se mettre d'accord sur une définition commune des mots et des enjeux propres à chaque profession : l'exigence d'une eau propre en bactériologie pour les conchyliculteurs, pour les pêcheurs, des zones côtières riches en phytoplancton, garantissant le renouvellement de la ressource, pour les agriculteurs, pouvoir fertiliser leurs terres par des apports organiques produits sur l'exploitation pour assurer le maintien de la structure du sol, limiter l'érosion, forte en zone littorale.

Ainsi, à travers la signature d'une charte agriculteurs/conchyliculteurs entre la Chambre d'Agriculture du Morbihan et la Section Régionale Conchylicole de Bretagne Sud, validée par l'Administration, C.A.P. 2000 accompagne la mise en place de contrats agriculteurs/conchyliculteurs portant sur les épandages d'effluents en zone littorale. Des démonstrations techniques et des suivis sanitaires des produits épandus, des visites de chantiers conchylicoles par les agriculteurs, un accompagnement pour une meilleure connaissance de la qualité de l'eau (bactério et phytoplancton en estuaire), ces actions émergent des premières rencontres. Une deuxième étape s'engage maintenant entre les structures professionnelles plus précisément parce que la zone littorale est soumise à de très fortes pressions et que les activités primaires, historiquement présentes y ont tendance à disparaître (dispersion du foncier, friche, difficulté pour le maintien et la modernisation des sièges). Les structures professionnelles s'engagent vers les collectivités pour garantir la pérennité des activités et sensibiliser les collectivités à l'enjeu de conserver les métiers du secteur primaire, sur le littoral, pour le dynamisme et l'attractivité des territoires.

7. « L'utilisation des ressources naturelles : l'expérience du bassin de Thau, Languedoc-Roussillon »  
- Mr Luc HARDY, Syndicat Mixte du Bassin de Thau (Hérault)

Le territoire du bassin de Thau connaît la plus grande croissance démographique de France. Il fait l'objet, depuis plus de 25 ans, d'une attention particulière.

Ce territoire côtier, situé sur le littoral languedocien, est constitué d'une lagune de 7 500 hectares et d'un bassin versant de 30 000 hectares. Soumis à un ensoleillement exceptionnel de 300 jours par an, il accueille une population de 110 000 habitants (215 000 l'été).

Le bassin de Thau est d'une biodiversité exceptionnelle, une des plus importante au niveau méditerranéen.

Les activités et usages liés à la lagune sont la conchyliculture (premier site de production en méditerranée), la pêche, le tourisme, le thermalisme (Balaruc-les-Bains, 2<sup>ème</sup> ville thermale de France). Les activités sur le bassin versant sont principalement agricoles (viticulture) et la façade maritime se partage entre activités industrielles portuaires (port de Sète), la pêche et le tourisme (1,5 million de personnes par saison).

Le territoire de Thau est le premier site en France où s'applique un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Ce schéma confère aux activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture une priorité.

Ce territoire a également été l'objet de deux procédures de Contrats de Baie. L'interaction entre les activités du bassin versant et la qualité des eaux nécessaire à l'activité conchylicole est très forte.

Un nouveau contrat, dit contrat de qualité, vient d'être signé. Il mobilise 74 millions d'euros de crédits destinés à la reconquête de la qualité du milieu et au maintien des activités traditionnelles. Il prévoit la mise en place d'une procédure de management environnemental (Iso 14000), de façon à contraindre le niveau de rejet des systèmes d'assainissement des communes du bassin versant à un niveau compatible avec un classement sanitaire au regard des activités conchylicoles en A du bassin.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau vient de se substituer à l'Association loi 1901 en charge du précédent contrat. Il est porteur à l'échelle du territoire que constitue le bassin versant de Thau d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La démarche qui vient d'être engagée consiste donc à mettre en œuvre ces procédures de façon conjointe, c'est-à-dire à intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement du territoire.

Les difficultés qui ont présidé à la mise en place de ce syndicat sont révélatrices des rapports de force et de la sévère compétition entre les institutions (Région, Département, EPCI, Communes...) pour le contrôle de ce territoire.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau structure un observatoire afin d'assurer une bonne expertise du territoire et élabore, en partenariat avec l'Ifremer, un système de surveillance haute fréquence du milieu pour optimiser le management environnemental des apports.

L'ensemble des informations produites est dans un format adapté à la demande de tous les acteurs.

Une charte du Bassin de Thau doit contribuer à la construction et au développement durable du territoire de Thau. Ouverte à tous, la charte doit susciter l'implication de tous les acteurs en les invitant à s'engager dans des actions qui concourent aux objectifs du contrat qualité. Elle est, dans le prolongement du contrat, la preuve de l'engagement de ses signataires à la démarche de gestion intégrée conduite sur le bassin de Thau.

La mise en œuvre de ces outils de gestion du territoire fait appel à la participation des différents groupes d'intérêts qui doivent s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre de ce modèle de développement qui doit opérer dans leur intérêt mutuel.

Les conditions d'un dialogue entre les élus, les scientifiques et les acteurs du territoire sont en cours de construction.

Sur ce territoire, la notion et la construction d'outils d'intégration des politiques sectorielles par opposition à la construction d'outils de gestion intégrée sont en débat.